



Le Tri, on a tous à y gagner !



Déchèterie de Leuc

Horaires d'ouverture

➤ En hiver : du 1er novembre au 31 janvier
Lundi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Mercredi : 14h00 - 17h30
Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30

➤ En été : du 1er février au 31 octobre
Lundi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30
Mercredi : 14h00 - 18h30
Samedi : 9h00 - 12h00 et 14h00 - 18h30

➤ Fermeture les jours fériés

SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGÈRES DU CARCASSONNAIS

35, rue Aimé Ramond 11000 Carcassonne
TEL. 04 68 11 97 00 - FAX 04 68 11 97 08
accueil@smictom-carcassonnais.fr

UN RESEAU DE DECHETERIES
Apportez-y vos encombrants,
déchets verts, gravats...

Vous développez ainsi les actions entreprises pour valoriser vos déchets.
Grâce à ce geste de tri sur les déchèteries, 75% des produits ont été valorisés, et donc détournés de l'enfouissement (10500 tonnes en 2006).

Le SMICTOM vous remercie pour votre concours.





La Déchèterie

Les particuliers peuvent gratuitement y déposer en les triant :

Les déchets encombrants :
Gros appareils, literie,
gravats, ferrailles...



Les déchets verts :
Elagage, et séparément
feuilles mortes
et tonte de pelouse.



Le bois : Palettes, planches...



Les déchets recyclables :
Emballages ménagers...



Certains déchets
ménagers spéciaux :
Aérosols, huiles de vidange,
solvants, piles, peintures.



Les différents matériaux acceptés sont indiqués par des panneaux à proximité des bennes ou conteneurs pour un tri plus facile pour les utilisateurs.



Attention !

Certains matériaux sont refusés :
les médicaments, les déchets médicaux
et de soins, les déchets industriels,
les cadavres d'animaux et les
ordures ménagères.

Un moyen efficace pour lutter contre les dépôts sauvages.

A la déchèterie, le tri est effectué pour orienter les matériaux vers les différentes filières de valorisation ou d'élimination (d'où l'importance de la qualité du tri par les particuliers).

Recyclage :

Avec le verre, les verriers refont les bouteilles.

Avec les journaux, magazines et cartons, les papetiers fabriquent carton et papier.

Les métaux sont refondus par les métallurgistes pour faire de nouvelles pièces.

Avec les bouteilles en plastique, on fabrique des tuyaux, des gaines téléphoniques et même des pull-over...

Les déchets verts sont transformés en compost utilisable dans les semis, les cultures, les jardins...

Les bois traités (sans métaux) permettent de faire des panneaux de particules, les bois non traités permettent d'alimenter les chaufferies bois.

Les gravats non souillés sont stockés en centres agréés.

Les huiles de moteur sont régénérées ou valorisées



Règlementation

Soumise à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E., arrêté du 4 avril 1997), la déchèterie doit faire l'objet d'une déclaration en préfecture.
Par ailleurs, ce type d'équipement répond aux impératifs issus de la loi de 1992, dont l'un des objectifs est, pour 2002, de limiter la mise en décharge aux déchets ultimes (les déchets de déchets en quelque sorte)